

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 24, et Place de la Bourse, n° 3, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

L'ASSAGISSEMENT

Le Congrès socialiste de Tours nous ménageait une surprise.

M. Deville, qui fut l'introduit en France du socialisme marxiste, et M. Jaurès ont répudié les moyens violents, rejeté le terme de révolutionnaire et se sont ralliés au mot *légaliste*, en acceptant son contenu, c'est-à-dire de ne rien tenter au dehors des voies légales.

C'est l'assagissement du socialisme, la fin des théories guesdistes. Ce socialisme là ne peut plus effrayer personne, car en politique comme au théâtre tout est dans l'art des préparations.

Il est bien certain que tous les socialistes ne se rangeront pas à l'opinion émise à Tours.

Le programme, élaboré en vue des prochaines élections, ne sera pas admis par certains dissidents. Mais il n'en constitue pas moins un grand pas en avant, parce que l'agitation légale est aussi féconde qu'est stérile l'action révolutionnaire, celle-ci n'étant légitime et efficace que dans les pays de compression tyrannique.

Il n'importe, au reste, qu'il y ait une chapelle de plus ou de moins dans le parti. La division n'a rien de dangereux quand il n'y a pas nécessité d'action, et que l'on se borne à discuter. D'ailleurs, depuis 1880, le socialisme s'est beaucoup fractionné et il n'a fait que gagner en puissance et en étendue.

A mentionner particulièrement la décision suivante prise au cours du Congrès :

Sur la proposition de M. Jaurès, il a été admis qu'un socialiste ne pourrait dorénavant plus entrer dans un cabinet sans l'assentiment du parti, et cela est une demi-satisfaction donnée aux anti-ministériels.

Au fond, le Congrès n'a pas beaucoup modifié la situation ; il n'a fait que donner une preuve de sagesse et de sens politique qui lui attirera des sympathies. C. J.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 4 mars 1902 (matin)

M. Aynard préside.
La Chambre en est au budget des Postes.
M. Georges Berry dépose une motion visant une question d'intérêt parisien : les employés des postes ont créé une cantine où tous peuvent prendre leur repas, ce qui porte nécessairement tort au commerce.
M. Sembat rapporteur des postes répond qu'aucune pression n'est exercée sur les employés pour les obliger à aller à la cantine, qu'il sont libres d'aller où ils veulent, et dès lors il déclare qu'il n'y a pas lieu de prendre la motion de M. Berry en considération.
M. Millerand combat cette motion que défend malgré tout M. Berry : à mains levées, cette motion est repoussée.
M. Cère se plaint du refus qu'opposent les receveurs des postes de l'envoi en franchise par les inspecteurs primaires de livres destinés aux œuvres post-scolaires.

M. Cochin dépose une motion invitant le gouvernement à prendre des mesures pour que la moitié du temps passé au service militaire soit compté à tous les agents de poste comme titre à l'avancement ; jusqu'ici cette faveur n'était que pour les agents entrés dans les postes avant le service militaire.

M. Zévaès dépose une motion invitant l'administration à imposer aux agents et sous-agents des postes et télégraphes le repos hebdomadaire.

M. Millerand se déclare favorable à ce pro-

jet mais il dit que des crédits sont nécessaires pour accorder ce que demande M. Zévaès.

M. Sembat demande que les bureaux de poste soient fermés à midi.

M. Mougeot déclare que la mesure sera prise dans quelques jours.

La motion Zévaès est adoptée.

La Chambre adopte également une motion invitant le gouvernement à augmenter dans de plus larges proportions les créations de bureaux de facteurs receveurs, de facteurs locaux et auxiliaires et de recettes.

Séance de l'après-midi

M. Cocheri préside.

M. Berthelot dépose une motion tendant à ajouter au règlement de la Chambre une disposition portant qu'aucune proposition d'augmentation de dépenses ne pourra être discutée sans qu'une économie équivalente ait été proposée et adoptée.

M. Berthelot demande l'urgence pour sa motion. M. Bourrat combat l'urgence. M. Zévaès combat la motion de M. Berthelot et en outre demande l'abrogation d'un amendement Berthelot voté il y a 2 ans en vertu duquel est interdit le dépôt, passé le délai de 3 jours qui suit la distribution des rapports de tout amendement augmentatif des dépenses.

M. Simyan demande l'ajournement de cette discussion, ce qui est accordé.

La Chambre revient au budget des postes qui est rapidement voté ; puis elle passe au budget des beaux arts. MM. Pascal, Castelin, Bernard, Couyba demandent la suppression de la censure.

M. Leygues prie la Chambre de la maintenir.

La commission ayant voté la suppression des crédits affectés aux censeurs, M. Leygues demande le rétablissement des crédits, et la Chambre l'accorde par 355 voix contre 180.

M. Perronneau propose une réduction de 8.000 fr. pour supprimer les subventions allouées aux maîtrises des cathédrales de Moulins et de Nevers.

Par 255 voix contre 235 cet amendement est adopté.

La suite de la discussion du budget est renvoyée au lendemain.

Et la séance est levée.

Séance du 5 mars 1902 (matin)

M. Maurice Faure, préside.

La chambre discute le budget des Beaux-Arts.

M. Fournière réclame une augmentation de 1000 fr. en vue de la création d'un théâtre du peuple.

M. Couyba, rapporteur appuie cet amendement : M. Leygues dit que l'idée est excellente, mais qu'elle coûterait fort cher.

M. Fournière retire son amendement.

15.000 francs sont ensuite alloués à divers théâtres de province.

M. Aynard demande le déplacement des bureaux du ministère des colonies, et la restitution au musée du Louvre, de tous les locaux occupés par ces bureaux.

Une motion en ce sens est adoptée.

Séance de l'après-midi

M. Ch. Bernard dépose une proposition tendant à la suppression de toutes décorations civiles.

L'urgence est refusée à cette motion.

La Chambre reprend le budget des Beaux-Arts, qui est rapidement voté.

On aborde le budget des conventions, au sujet duquel M. Bourrat présente des observations sur la question du transport des vins ; il demande l'établissement d'un tarif uniforme.

Après quelques paroles de M. Baudin, la motion de M. Bourrat est rejetée.

M. Guillemet demande au ministre de déposer dès le début de la prochaine législature le projet concernant le rachat de l'Ouest et du Midi.

Une motion de M. Coustant, réclamant que le quart de place des militaires soit calculé sur les nouveaux tarifs, est adoptée.

La suite de la discussion du budget des conventions est renvoyée à la prochaine séance.

Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 4 mars 1902

Le Sénat adopte un projet étendant aux

élèves de toutes les écoles d'arts et métiers le bénéfice du service militaire d'un an.

Il adopte ensuite à l'unanimité de 231 votants un projet relatif à des crédits spéciaux.

On revient à la loi sur la marine marchande.

Sur l'article 7, M. Pichon soutient un amendement tendant à porter à 600.000 tonnes au lieu de 500.000 proposées par la commission, la jauge brute pour les vapeurs appelés à bénéficier des primes.

L'amendement Pichon, combattu par M. Caillaux, est repoussé par 175 voix contre 50.

Un autre amendement de M. Cabart-Danneville est repoussé par 172 voix contre 35.

Les divers paragraphes de l'article 7 sont votés.

Les articles 8 et 9 sont votés. Les articles 11 et 12 réservés.

M. Halgan proteste contre l'article 12, alléguant que cet article violerait le principe de la non rétroactivité des lois.

L'article 12 n'en est pas moins voté par 208 voix contre 50.

Après avoir également voté l'article 13 et effleuré la discussion de l'article 14, le Sénat renvoie la suite à jeudi.

Et la séance est levée.

EN CHINE

Dans l'Extrême-Orient

Les troubles dans la région de Nan-Ning et dans le sud du Kouang-Si paraissent inquiéter vivement les Chinois. « Ils craignent, dit un télégramme du Times, que la France n'intervienne si les troubles gagnaient la frontière du Tonkin ». Le même correspondant assure que la Chine résiste en ce moment avec la même énergie aux prétentions allemandes dans le Chan-Toung et aux prétentions russes en Mandchourie. Tel serait l'effet immédiat du traité anglo-japonais.

Au Transvaal

Un rapport de Botha

M. Krüger a reçu un rapport signé Botha, daté du 10 janvier. Ce rapport affirme que le gouvernement boer aussi bien que les combattants sont fermement décidés à continuer la lutte. Botha ajoute que la situation de l'armée anglaise devient de plus en plus difficile. Il croit que l'Angleterre ne pourra pas maintenir longtemps une armée de plus de 200.000 hommes dans l'Afrique du Sud. Botha termine en développant son plan pour la suite de la campagne.

INFORMATIONS

M. Loubet en Russie

Le président de la République a reçu hier soir à six heures, le prince Ouroussoff, ambassadeur de Russie, qui lui a remis une lettre autographe de l'empereur de Russie. Après le départ du prince Ouroussoff, le président de la République a reçu M. Delcassé, ministre des affaires étrangères. Dans sa lettre autographe, le tzar renouvelle au président de la République l'invitation d'aller en Russie.

L'accident de M. Waldeck-Rousseau

L'épreuve radiographique faite il y a deux jours a permis aux médecins de constater qu'il n'y avait pas à l'épaule, de luxation et que des massages suffiraient à produire un complet rétablissement d'ici dix à douze jours. Les plaies relevées sur diverses parties du corps étaient peu profondes et sont déjà fermées.

Le président du conseil pourra certainement reprendre la direction de son ministère

dans quarante-huit heures, sans toutefois quitter la chambre.

M. René Waldeck-Rousseau, auquel le docteur Poirier a prescrit également le repos le plus absolu, ne reprendra pas ses fonctions avant la fin de la semaine. Un épanchement sanguin s'est produit à la jambe, qui retarde la guérison du chef de cabinet de M. Waldeck-Rousseau.

Voici le bulletin communiqué à midi : « Amélioration sensible. La nuit a été bonne. »

D^r BABINSKY, D^r POIRRIER

M. Waldeck-Rousseau a pu, hier matin, travailler avec ses secrétaires et recevoir l'après-midi plusieurs de ses collaborateurs pour quelques affaires de service.

Comité exécutif du Parti radical socialiste

Le comité exécutif du parti républicain radical et radical socialiste s'est réuni lundi soir, 62, rue Tiquetonne, sous la présidence de M. Henri Brisson, député, M. L. Bonnet faisant fonctions de secrétaire.

Les pouvoirs du comité directeur ont été définis ; il est composé de MM. Henri Brisson, Léon Bourgeois, Isambert, Pelletan, députés ; Desmons, vice-président du Sénat ; Combes, Vallé, sénateurs.

Sa mission durera jusqu'à la fin de la période électorale.

Des résolutions concernant la propagande et l'organisation du parti ont été prises.

Toutes les demandes de renseignements, de brochures et d'adhésion doivent être adressées au siège social du comité exécutif, 62, rue Tiquetonne, à Paris.

M. Clémenceau au Sénat

Les journaux varois confirment officiellement la candidature de M. Clémenceau à l'élection sénatoriale qui aura lieu le 6 avril dans le Var pour donner un successeur à M. Denormandie, inamovible.

La taxe des Journaux

On a distribué mardi aux députés le rapport fait par M. Marcel Sembat au nom de la commission du budget chargée d'examiner le projet de loi concernant les journaux et écrits périodiques et les imprimés non périodiques.

Le rapporteur propose de fixer de la façon suivante la taxe des journaux périodiques et imprimé non périodiques : la taxe des journaux et écrits périodiques est, par exemplaire, d'un centime jusqu'à 50 grammes ; au-dessus de 50 grammes, le port est augmenté d'un centime (0 fr. 01) par 25 grammes ou fraction de 25 grammes excédant. Ces mêmes journaux et écrits périodiques, quand ils circulent dans les départements limitrophes ne payent que la moitié des prix indiqués ci-dessus. Est considérée comme supplément à un journal ou à un écrit périodique, toute feuille détachée paraissant périodiquement ou constituant une addition occasionnée par l'abondance des matières ou servant à compléter, à commenter ou à illustrer le texte du journal. Le supplément doit porter l'indication imprimée : « Supplément », le titre et la date ou le numéro du journal. Tout supplément est pesé avec la feuille principale et le port est perçu d'après le poids total.

Ce texte est celui que les associations de presse avaient demandé à la commission du budget d'adopter. Il donne toute satisfaction aux journaux.

Contre la Dépopulation

La commission de la natalité, réunie, hier matin au ministère de l'intérieur sous la présidence de M. Bernard, sénateur, a fixé l'ordre de ses travaux et désigné les rapporteurs chargés de traiter respectivement des points suivants : 1° causes physiques ; 2° causes morales ; 3° causes sociales ; 4° causes professionnelles ; 5° causes des migrations ; 6° causes économiques ; 7° causes fiscales ; 8° causes juridiques ; 9 causes politiques, fonctionnarisme et bureaucratie.

La commission décide de convoquer les personnes étrangères à la commission qui auraient des propositions ou des expériences à signaler.

Assurances mutuelles agricoles

Le ministre de l'agriculture, dans le but de favoriser et de propager les sociétés d'assurances mutuelles agricoles contre la mortalité du bétail, vient d'envoyer aux préfets une circulaire les invitant à exercer le contrôle le plus vigilant et le plus sévère sur toutes les demandes de secours pour pertes de bétail qui leur seraient adressées, afin de n'admettre au bénéfice du subside de l'Etat que les cultivateurs réellement nécessiteux.

« En limitant rigoureusement vos propositions de secours aux perdants nécessiteux, vous obligerez, dit le ministre, un certain nombre de vos administrés qui, jusqu'à présent bénéficiaient indûment de l'assistance de l'Etat, à faire acte de prévoyance et à s'assurer. Vous leur rendrez ainsi un bien plus grand service qu'en leur faisant accorder des secours qui ne peuvent les aider à réparer leurs pertes et n'en grèvent pas moins le budget de l'Etat d'une dépense aussi onéreuse qu'improductive. »

L'affaire Morès

On sait que l'affaire Morès doit venir le 20 mai prochain devant le tribunal criminel de Sousse. Deux juges du siège de Tunis ont été désignés pour assister le seul magistrat de Sousse qui n'ait pas été récusé pour avoir connu précédemment de l'affaire. Or, il paraît que la partie civile plaiderait que le tribunal criminel de Sousse ainsi modifié serait illégalement composé, parce que le décret de floréal, rendu applicable à la Tunisie, et qui exige la présence à l'audience d'au moins deux juges du siège, serait violé, puisque les deux juges nouveaux seraient du siège de Tunis.

Il ne serait pas étonnant, dans ces conditions, que l'affaire fût renvoyée devant le tribunal de Tunis.

Le Téléautographe

Des expériences ont été faites mardi soir, de neuf heures à minuit, à l'hôtel Central des téléphones, rue Gutenberg, avec un appareil récemment présenté à l'Académie des sciences, le téléautographe, qui transmet l'écriture exacte, c'est-à-dire donne un véritable autographe par téléphone, chiffres, dessins, signes d'écritures quelconques.

Ces expériences, faites sur la ligne téléphonique, entre Paris et Lyon, ont parfaitement réussi à part un léger tremblement dans l'écriture, à la réception, par suite des inductions en cours de route, c'est un petit inconvénient auquel l'inventeur, l'ingénieur Ritchie, devra remédier.

Le téléautographe sera essayé ensuite, au point de vue pratique, dans les ministères, avant d'être mis à la disposition du public. Cet appareil serait adjoint, dans un certain temps, à nos téléphones. Nous pourrions donc avoir la voix et l'écriture de nos correspondants.

Assassinat d'un officier

Une lettre reçue par un de nos confrères de Constantine donne le récit suivant de la mort de M. Boul, lieutenant de milice à Gribingui, centre africain :

On vient d'apporter la nouvelle que M. Boul, parti il y a quelques jours en répression chez les Ingons, à 60 kilomètres environ du poste de Gribingui, a été tué. Voici ce que rapporte le chef d'escorte du lieutenant :

« Nous avions guerroyé depuis l'aube jusqu'à midi ; nous n'avions eu aucun blessé. L'ennemi avait une dizaine de morts et nous avions fait deux prisonniers, que nous avions attachés avec des cordes dans le camp. Il était une heure de l'après-midi ; tout le monde reposait. Un factionnaire était aux faisceaux ; au moment où on y pensait le moins, un des prisonniers, auquel nous n'avions fait aucun

mal se leva, saisit vivement une sagaie qui se trouvait à sa portée, l'enfonça dans le bas-ventre du lieutenant qui se reposait des fatigues de la journée. La blessure était mortelle. L'officier s'en rendait compte ; nous préparâmes aussitôt une civière pour transporter le blessé au poste de Gribingui ».

La lettre ajoute que le lieutenant a vécu un jour sur trois que nécessitait le transport. Il a eu des souffrances terribles, demandant à chaque instant à ses hommes un fusil pour s'achever. Le corps du malheureux officier a été inhumé à Gribingui.

Tirage d'obligation Foncières 1885

Le numéro 980,974 gagne 100,000 fr.
Le numéro 737,915 gagne 25,000 fr.
Les six numéros suivants gagnent chacun 5,000 fr.
973,802 674,351 315,197 135,267
811,173 725,179

Quarante numéros sont remboursables chacun à 1,000 fr.

Ville de Paris 1898

Le numéro 102,516 gagne 100,000 fr.
Le numéro 183,394 gagne 50,000 fr.
Les numéros 482,635 380,290 576,119
240,294, gagnent chacun 10,000 fr.
Les numéros 581,241 119,285 264,447
121,343 gagnent 5,000 fr.

Quarante numéros gagnent chacun 1,000 francs.

Foncières 1879

Le numéro 913,563 gagne 100,000 fr.
Le numéro 135,889 gagne 100,000 fr.
Le numéro 698,033 gagne 25,000 fr.
Les numéros 1,227,264 et 1,545,787 gagnent chacun 10,000 fr.

Quatre-vingt-dix numéros gagnent chacun 5,000 fr.

CHRONIQUE LOCALE

Population du département du Lot

Dans le relevé officiel qui vient d'être fait de la population du département du Lot, d'après le dernier recensement, nous trouvons les résultats suivants :

Arrondissement de Cahors. — Cahors (Nord), 10 899; Cahors (Sud), 8.311, Castelnau, 5,896; Catus, 7.632; Cazals, 5.910 Lalbenque, 7.921; Lauzès, 5.226; Limogne 7.283; Luzech 8.708; Montcuq, 7.340; Puy-l'Évêque, 10.038; Saint-Géry, 4.043. — Total : 89.270.

Arrondissement de Figeac. — Bretenoux, 0 052; Cajarc, 6 174; Figeac (Est), 10.344 Figeac (Ouest), 8.559; Lacapelle Marival 11.226; Latronquière. 9.240; Livernon 7.127; Saint-Céré, 10.769. — Total : 73.491

Arrondissement de Gourdon. — Gourdon 9 553; Gramat, 8.788; Labastide-Murat, 5.438; Martel, 9 389; Payrac, 4 858; Saint-Germain, 5.924; Salviac, 5.146; Souillac, 8.604; Vayrac, 6.332. — Total : 64.022
Total des trois arrondissements 226.720 habitants.

Bourses et Brevets

La session d'examens pour l'obtention du certificat d'aptitude aux bourses dans les lycées et collèges, s'ouvrira, cette année, aux dates suivantes :

Pour les jeunes gens, le jeudi 10 avril.
Pour les jeunes filles, le jeudi 17 avril.
Les candidats devront se faire inscrire, à la préfecture du Lot, d'ici le 25 mars.

— L'examen pour l'obtention des bourses dans les établissements d'enseignement primaire supérieur aura lieu aux dates ci-après : Aspirants, le 9 mai ; aspirantes, le 12 mai.

Le registre d'inscription sera clos à la préfecture du Lot le 1^{er} avril prochain.

— La première session pour l'obtention du brevet élémentaire et supérieur s'ouvrira aux dates ci-après : Aspirants au brevet élémentaire, 30 juin ; au brevet supérieur, 16 juillet ; aspirantes au brevet élémentaire, 23 juin ; au brevet supérieur, 7 juillet.

Pour tous ces examens, les candidats devront se faire inscrire au plus tard quinze jours avant la date indiquée.

Contributions Indirectes

Un concours pour l'emploi de proposé aura lieu au chef-lieu de chaque département le 14 juin 1902.

Les candidats pourront se procurer le programme de l'examen dans les bureaux de la direction où ils devront se faire inscrire avant le 20 avril, date de la clôture irrévocable de la liste.

CAHORS

La situation électorale dans l'arrondissement de Cahors

LA « CONFÉRENCE » ANNONCÉE

Nous lisons dans le *Réveil* du 5 mars :

Le comité exécutif du parti radical et radical socialiste de Paris, que président MM. Bourgeois, Brisson et Pelletan, a chargé officiellement M. Pagès-Lechesne, Conseiller général du canton de Luzech, de développer, à Cahors, le programme du parti.

M. Costes, Maire de Cahors, a bien voulu mettre la salle du Théâtre à la disposition du jeune conférencier pour le samedi soir 8 mars, à 8 heures 1/2.

Que cette conférence ait lieu ou n'ait pas lieu, nous ne nous en croyons pas moins tenus à exprimer sans détours notre façon de penser.

Car s'il plaît à M. Pagès-Lechesne de faire, samedi soir, une conférence sur le programme du parti radical, il nous paraît cependant assez... hasardé que d'affirmer que ce soit sur l'invitation directe des leaders du dit parti radical.

Certes, le parti radical, à Cahors, a bien besoin de se dégager des étrointes cléricales qui le tiennent, et pour cela des efforts constants et énergiques sont nécessaires ; mais tous les concours ne sauraient lui convenir.

Loin de nous, cependant, toute idée de suspicion contre le républicanisme, la sincérité radicale, socialiste même de M. Pagès-Lechesne ; ses actes au conseil général du Lot sont pour l'instant conformes à son programme électoral de juillet dernier.

Mais son attitude depuis cette époque ne saurait, croyons-nous, lui mériter tout de go l'investiture de MM. Brisson, Bourgeois, Pelletan, investiture dont jusqu'à plus amples informations nous nous permettrons de douter.

Il nous paraît, en effet, invraisemblable que le comité de Paris ait donné une investiture quelconque à M. Pagès-Lechesne sans avoir au préalable consulté le comité départemental.

Et tout cela serait plus clair, plus net, si le chef ou les chefs du parti radical de Cahors, se donnaient la peine de réunir le comité républicain en cette période électorale.

M. Costes était à Cahors ces jours-ci ; aucun républicain ne l'a vu ; une entente était nécessaire, car enfin, que fera le parti radical dans la lutte prochaine ?

Semblable à un bateau sans gouvernail, ou monté par des hommes impuissants à exécuter la moindre manœuvre, le parti radical vogue à l'aventure, au gré des événements, et se laisse remorquer par qui que ce soit.

Cette situation doit prendre fin.

M. Costes, chef du parti radical à Cahors doit convoquer le comité, puisque le comité existe, ce dont on ne se douterait pas, malgré que le *Quercinois* en donne chaque semaine des comptes-rendus (!) assez... fantaisistes !

Au 7^e

M. Phalip, sous-officier au 7^e de ligne, élève à l'école militaire de Saint-Maixent, vient d'être classé avec le numéro 34 pour le grade de sous-lieutenant.

Conférence de la Mairie

Samedi prochain, à 8 heures du soir, M. Cahier, professeur à l'Ecole normale, traitera l'importante question suivante :

L'alcool dénaturé, ses applications aux moteurs alcool et à l'éclairage.

Nous engageons nos lecteurs à lire l'avis des **Grands Magasins du Printemps de Paris** que nous publions aux annonces.

Union artistique et littéraire

C'est ce soir qu'aura lieu au théâtre de Cahors, la représentation que donne la jeune société l'Union artistique littéraire de Cahors.

La représentation s'annonce très brillante et nul doute que les jeunes artistes ne remportent un succès mérité.

Mouvement de la population

Voici le mouvement de la population qui s'est opéré pendant le mois de février dernier parmi la population de notre ville :

Naissances, 21, dont 18 légitimes et 3 illégitimes, se décomposant comme suit : 12 garçons, dont 2 naturels ; 9 filles, dont une naturelle ; mort-nés, néant ; mariages, 4 ; divorces, néant.

Décès, 35, dont trois de moins de un an ; deux de 1 à 19 ans ; quatre de 20 à 39 ans ; sept de 40 à 59 ans ; trois de 60 à 70 ans ; treize de 71 ans à 80 ans ; et trois de 81 ans à 90 ans.

Les causes de ces décès sont : Tuberculose des poumons, 2 ; cancers et autres tumeurs malignes, 3 ; congestion, hémorragie et ramollissement du cerveau, 2 ; maladies organiques du cœur, 8 ; bronchite aiguë, 4 ; bronchite chronique, 1 ; pneumonie, 1 ; autres affections de l'appareil respiratoire, 2 ; néphrite et maladie de Bright, 1 ; tumeurs non cancéreuses et autres maladies des organes génitaux de la femme, 2 ; débilité sénile, 2 ; autres maladies, 1 ; maladies inconnues ou mal définies, 3.

Dans ce nombre se trouvent 5 décès à l'hospice domiciliés dans la ville de Cahors.

Théâtre de Cahors

On annonce pour le 17 avril, une représentation de

RIP-RIP

opéra comique en 3 actes et 7 tableaux, de M. Planquette.

Avec le concours d'excellents artistes parmi lesquels figurera notre compatriote M. Soulaacroix.

M. Soulaacroix figurant au programme de la soirée, évidemment celle-ci promet d'être très belle.

Mais, d'après les bruits qui circulent en ville, le succès — si succès il y a — ne s'adressera pas à l'enfant adoptif et trop oubliés de Cahors.

Nous en recauserons sans doute.

Théâtre des Variétés

DIRECTION DONVILLE. — ALLÈS FÉNELON

Pour les trois dernières représentations
Samedi 8 Mars 1902

Moitié prix à toutes les places

Victor l'enfant de la Forêt, drame en 4 actes.

Un genre tombé du ciel, vaudeville en 1 acte.

Dimanche 9, à 2 heures 1/2

Matinée populaire à prix réduits

L'Enfant prodige, drame en 4 actes.

Premier prix de Rome, vaudeville en 1 acte.

Le soir à 8 h. à prix ordinaires et pour les adieux.

Le Fratricide, ou l'idiot de la chambre rouge, drame en 3 actes.

Trois et un font un, pochade en 1 acte.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 6 ET 9 MARS

La lune de Miel (Allegro)	Rosey.
La Poupée de Nuremberg (Ouverture)	Adam.
L'Estudiantina (Valse)	Lacôme.
François les bas bleus (Fantaisie)	Bernicat.
Marche Russe	Ganne

De 3 à 4 heures. Allées Fénélon

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 4 au 6 mars 1902

Naissance

Gramat. Ida-Jeanne, rue de la Brasserie.

Décès

Dejean, François, ex-comptable, 65 ans, célibataire, rue du Cheval-Blanc, 13.

François, Jeanne-Irma-Eulalie, veuve Vinel 81 ans, avenue de la Gare, 9.

Arrondissement de Cahors

MONTCUQ. — Foire du 3 Mars 1902. —

Malgré sa coïncidence avec la foire de Lauzerte et celle de Montpezat, notre foire, a été relativement belle.

Voici les cours pratiqués :

Bêtes à cornes, 550 paires; il y a eu beaucoup de transactions ;
 Veaux, 22, vendus de 0,75 à 0,85 le kilo.
 Bêtes à laine 850 ; le champ de foire a été animé ;
 Porcelets, 90 ; ils se sont vendus très cher ;
 Volailles, 330, vendues 0,55 la livre ;
 Pigeons, de 0,80 à 1 fr. la paire ;
 Dindes 160, vendues, de 4 à 6 fr. la paire ;
 Lapins, vendus, 0,30 la livre ;
 Truffe, 4 quintaux, vendue 5 fr. la livre ;
 Porcs gras, 25, vendus de 43 à 47 fr. les 50 kilos ;
 Œufs, 50,000, vendus 0,70 la douzaine ;
 A la halle
 Blé, 220 hect. vendu 16,85 l'hectolitre.
 Maïs, 70 hect. vendu 12,50 id.
 Luzerne, 20 hect. vendue 7,50 id.
 Avoine, 35 hect. vendue 11 id.
 Pommes de terre, 50 hect. à 5 id.
 Haricots, vendus 25 fr. id.

Arrondissement de Gourdon
L'ÉLECTION DE GOURDON

Je reçois deux lettres étranges dont voici quelques extraits :
 «... Etant données les formes que vous avez mises dans votre dernier article, on serait presque tenté d'ajouter foi aux racontars — sans fondement certainement — qu'on a fait courir au sujet d'une prétendue visite que vous auriez reçue de M. Malvy père...
 « Nous sommes convaincus que les bruits qui circulent sont faux et que, comme par le passé, le Journal du Lot continuera à combattre pour le principe sans se préoccuper des hommes... »

Voici quelques extraits de la seconde :
 « Hier, plusieurs personnes, qui approchent M. Malvy fils, ont affirmé, à plusieurs reprises, que le Journal du Lot était absolument acquis à la candidature de M. Malvy, dès à présent.
 « Ces bruits me paraissent de nature à être préjudiciable à la renommée d'équité et de droiture acquise par votre estimable journal.
 « Nous ne pouvons croire, ici, que vous ayez déjà pris parti, étant donné surtout que la situation est encore des moins claires.
 « Avant le Congrès nous estimons qu'on ne doit pas patroner un candidat plus qu'un autre.
 » Et vous ? »

Et en terminant, mon correspondant ajoute en post-scriptum :
 « Pour les républicains clairvoyants qui veulent à tout prix le succès d'un républicain la candidature unique s'impose et elle seule peut le donner. »
 * * *
 Il m'a paru utile de reproduire les passages qu'on vient de lire pour mettre fin à un bruit étrange, mais persistant puisque l'écho m'en vient de deux côtés.
 Il est absolument exact que j'ai reçu la visite de M. Malvy père.
 Le conseiller général de Souillac désirait apparemment connaître ma manière de voir et « me mettre au courant de la situation. »
 Ce que j'affirme et ce que M. Malvy affir-

mera certainement avec moi, c'est que tout ce que je lui ai dit peut se résumer à ceci :
 « Un congrès me paraît absolument indispensable, si le Congrès juge la candidature multiple nécessaire je n'y vois aucun inconvénient, je ne suis pas l'adversaire de la candidature multiple ; mais ce à quoi les journaux républicains doivent tendre avant tout, c'est de barrer la route au député actuel qui est devenu l'homme de la réaction. Remplacer le député réactionnaire par un député républicain, voilà le but ; c'est pour l'instant le seul qui m'intéresse. »
 Nous avons, entre temps, M. Malvy et moi, échangé notre manière de voir sur la façon de convoquer le Congrès ;... mais de cet entretien rien n'a pu autoriser M. Malvy à déclarer que le Journal du Lot était acquis à la candidature de son fils.
 Le bruit qui m'est rapporté est donc très certainement imputable à quelques amis maladroits de M. Malvy ; en tout cas, rien ne le justifie.

Ceci dit, est-il bien nécessaire, après mon dernier article, de déclarer à nouveau que le Journal du Lot n'est pas pour le triomphe de X ou de Y, mais pour le triomphe de l'idée républicaine.
 Je ne le pense pas.
 Comme mon correspondant, j'estime que la presse républicaine doit, jusqu'au Congrès, observer la plus stricte réserve quant aux personnalités (1). Elle doit simplement défendre un programme et si plus tard le Congrès — sérieusement composé — juge que la candidature unique s'impose, il saura bien appuyer sa décision par des arguments sérieux et irréfutables, devant lesquels s'inclineront certainement les candidats et les journaux républicains.

(1) On m'objectera peut-être que le Journal du Lot se prononça pour M. Cocula avant le Congrès, lors des dernières élections sénatoriales. Je répondrai : M. Cocula s'imposait par les services considérables qu'il avait rendus au parti républicain depuis de longues années ; le cas ne paraît pas être le même aujourd'hui.

GOURDON. — Vol avec effraction. — Ces jours derniers, le nommé Baptiste Delahut, cultivateur à Fontanes-Lunegarde, s'étant absenté de son domicile, des malfaiteurs se sont introduits dans sa maison et ont fracturé une armoire dans laquelle ils ont trouvé une somme de 91 francs 50 en espèces qu'ils ont dérobée.
 Les auteurs de ce vol audacieux sont inconnus.
 Une enquête a été ouverte par la gendarmerie de Gramat, espérons qu'elle aboutira à la découverte du coupable.

Bibliographie
 SAINT-NICOLAS. — 23^e année. — Sommaire du n° 14 — du 6 mars 1902.
 La Capitaine du « Yucatan », par E. Salgari.

— Grelot d'or et Sansonnet, par Eud. Dupuis.
 — Bataille d'Écoliers, par Pierre du Château.
 — Dernier exploit de Messire Renard, par Germaine Fanton. — Stop par Eraména.
 — Boîte aux Lettres. — Tirelire aux Devinettes.
 Illustrations de G. Gamba, A. Birch, Valvéran, Rudnicki, etc.
 Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.
 Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires.
 Abonnements : Paris et Départements : six mois 10 fr. ; un an 18 fr.

LE BON JOURNAL
 Administration et Rédaction, 26 rue Racine Paris, 6^e — Sommaire du 6 mars 1902.
 V^o Nacla : Chronique. — Jules Lévy : La poupée de trente francs. — Georges Ohnet : Le Brasseur d'affaires (suite). — Jean Aicard : Tata (suite). — Georges d'Esparsbès : La légion étrangère (suite). — Camille Flammarion : Stella (suite). — Henry Grenet : 100 millions (suite). — Félicien Nacla : Dictionnaire rustique (suite). — Petite correspondance.

Le Moniteur de la Mode
 5, rue du Quatre-Septembre, Paris
 Sommaire du 8 mars 1902.
 Il renferme les jolies toilettes du Paquin qui figurent dans la nouvelle pièce de l'Odéon, « le Luxe des autres ».
 Puis, deux pages de travaux tout à fait nouveaux ; seize toilettes de visites, de courses, de promenade, une jolie robe de fillette ; deux pages sont consacrées aux chapeaux nouveaux : il y en a dix modèles avec deux dessins d'ornements.
 Recommandons un beau portrait, de Victor Hugo, accompagné d'un texte intéressant.
 Le Docteur Ph. Maréchal y donne des conseils précieux ; le Chef nous parle de choses exquises.

BULLETIN FINANCIER
 Le mouvement d'affaires a été aujourd'hui très sensiblement plus actif, les demandes ont diminué et l'ensemble de la cote est en hausse notable.
 Nos rentes clôturent ; le 3 0/0 à 101,37 au lieu de 101,30, le 3 1/2 0/0 à 102 et l'Amortissable à 100,27.
 Le Crédit Foncier est demandé à 736 ; le Comptoir National d'Escompte à 579 ; le Crédit Lyonnais à 1061 ; la Société Générale s'avance à 609.
 La Cie française de Mine d'Or est fermement tenue à 16 fr.
 L'avance acquise par nos Chemins est confirmée ; le Lyon est à 1526 ; le Nord à 1940 et l'Orléans à 1625.
 Le Suez clôture à 3982 après 3993 au début.
 La Dynamite Centrale est ferme à 758.
 Les Etablissements Orosdi-Back se traitent à 293 et 204.
 L'Extérieure finit à 77,60 ; l'Italien, à 100,40.
 Le Portugais à 28,85 ; le Russe 3 0/0 1891 à 85,10.
 Le Serbe Unifié 4 0/0 est en hausse à 68,40.
 Le Turc D clôture à 26,57 ; la Banque Ottomane à 563.
 Parmi les Mines d'Or, la Johannesburg Consolidated Investment Co est en hausse de 2 fr. à 93 fr.

REPRÉSENTANTS On demande dans toutes les localités des personnes sérieuses pour placer huiles d'olives et savons. Appointements 120 fr. par mois ou remises très élevées. Ecrire à L. M. Eymard et Cie, fabricants à Salon (Bouches-du-Rhône).

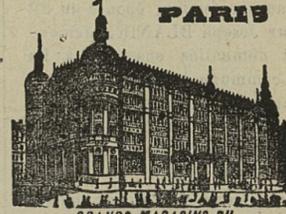
Grande Chapellerie en tous genres
 AGRANDISSEMENT
 ET
 Installation Nouvelle de l'ancienne Maison
Rossignol
 17, Rue de la Liberté
 CAHORS
 OUVERTURE
 DU
 MAGASIN
 Le 15 MARS 1902

LES VARICES
 L'Elixir de Virginie guérit les Varices, quand elles sont récentes ; il les améliore et les rend inoffensives quand elles sont invétérées. Il supprime la faiblesse des Jambes, la pesanteur, l'engourdissement, les douleurs, les enflures. Il prévient les ulcères variqueux ou les guérit et empêche leurs récurrences fréquentes. Traitement facile et peu coûteux. Le flacon, 4 fr. 50, franco. Paris, 2, rue de la Tacherie. Envoi gratuit de la brochure explicative.

Bulletin météorologique

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temps
	maxima	minima		
5 Merc.	+ 13	+ 5	758	Beau Vent
6 Jeudi	+ 15	+ 4	760	Beau vent

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.
 Temps probable : Variable
 D^r HERBEAU.

PARIS

GRANDS MAGASINS DU
Printemps
 NOUVEAUTÉS
 Nous prions les Dames qui n'auraient pas encore reçu notre Catalogue général illustré « Saison d'Été », d'en faire la demande à
MM. JULES JALUZOT & C^o, Paris
 L'envoi leur en sera fait aussitôt gratis et franco.
 Le propriétaire-gérant : A. COUËSLANT.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 37

MADemoiselle MONTE-CRISTO
 PAR B. FLEMMING
 (Traduit de l'anglais par CH. BERNARD DEROSNE)
 PREMIÈRE PARTIE
UN JOLI TÉNOR
 VIII
 Troisième avertissement

La soirée fut charmante, et jamais Gaston n'avait été aussi empressé, ni Catherine plus gaie.
 Mais, malgré elle, en dépit de sa volonté, elle sentait qu'elle avait perdu la confiance.
 De ce jour elle douta, se posa des questions.
 — Avait-il vraiment dit la vérité ? Était-ce bien elle qu'il aimait ou, comme on disait dans le roman, sa fortune ?
 — Que vais-je devenir, pensait de son côté Dantrée, avec une femme jalouse et impérieuse comme elle ?... Me voici avec deux femmes sur les bras, et, ma foi, je pourrai bien perdre la partie.
 Il était cinq heures quand le bal finit.
 Catherine, en rentrant dans sa voiture, reproduction interdite aux journaux n'ayant pas traité avec l'Agence Havas.

frissonnait dans ses fourrures. La pauvre petite n'en pouvait plus.
 A peine était-elle rentrée dans sa chambre où flambait un bon feu, qu'elle se laissa tomber dans son fauteuil, en disant :
 — C'est bon d'être chez soi ! Ninon, prépare-moi vite et va-t'en !
 Ninon obéit, et en dix minutes, la toilette de nuit de Mlle Dangerfield était faite.
 Elle se glissa dans un long peignoir de satin bleu de ciel, chaussa ses mules, et rapprocha son fauteuil du feu.
 — Mademoiselle n'a plus besoin de rien ?
 — De rien, Ninon, tu peux aller te reposer.
 La femme de chambre se retira et Catherine resta seule.
 Elle se sentait fatiguée, mais pourtant elle ne mit pas au lit. Elle resta étendue sur sa chaise basse, les yeux clos sous ses paupières alourdies.
 — Marie de Lansac !... Marie de Lansac !...
 Il lui semblait entendre ce nom dans les sifflements du vent, dans le tic-tac de la petite horloge suisse, dans la chute des résidus de charbon dans le cendrier.
 Elle s'endormit enfin, mais ce nom retentissait toujours à son oreille.
 Naturellement, comme toute héroïne bien apprise, elle eut un rêve.
 Ce fut même un cauchemar et il n'eut rien de trop extraordinaire : elle flottait sur les eaux chaudes d'une jolie rivière et s'en trouvait bien.
 Il y avait sur sa tête un feuillage touffu, et de ses profondeurs sortaient, continus et lan-

goureux, les sons d'une musique très distinguée.
 Elle se disait même tout en flottant :
 — Voici, vraiment, de la bonne musique.
 Mais tout à coup, la musique devint un véritable charivari et l'eau de la rivière devint glacée.
 — Alors, Catherine, se sentant mal à l'aise, appela au secours.
 C'était d'autant plus raisonnable à elle d'appeler au secours, que sur le rivage elle aperçut Gaston.
 Seulement, au lieu de l'écouter, il était occupé à manger de la charcuterie avec différentes personnes qu'elle ne connaissait pas.
 Elle voulut crier plus fort, mais Gaston mangeait sa charcuterie de plus belle ; et l'eau de la rivière lui entra dans la bouche à gros bouillons.
 Elle se trouvait très malheureuse et faisait efforts désespérés pour l'être un peu moins.
 Alors, une dame vint et se mêla à la société de Gaston.
 Elle avait un petit visage extrêmement moqueur et portait un waterproof.
 Elle dit à Gaston :
 — Tu vas bien, Tonton ?
 Et elle lui tapa sur l'épaule comme l'on fait à ceux que l'on connaît beaucoup.
 Tout le monde dit :
 — Tiens ! voilà Marie de Lansac.
 Et Catherine se réveilla.
 La lueur grise du matin commençait à pénétrer dans la chambre, le feu était mort, et elle grelottait.

Elle ouvrit les yeux. Elle se sentait malade Elle ne pensait plus à son rêve, mais les paroles de sa nourrice : « Il est aussi hypocrite qu'il est beau » lui revenaient à l'esprit avec une précision pesante et douloureuse.
 Elle prit sa montre et regarda l'heure. Il n'était que sept heures : mais Catherine ne se rendormit plus.
 IX
 Avant la noce
 — Te marier la veille du Nouvel An, Catherine ! Ai-je bien entendu ?... Mais c'est impossible ! Tu ne parles pas sérieusement ?
 Sir John était assis, en robe de chambre, les pieds dans ses pantoufles, devant le feu de son cabinet ; il laissa tomber son Times et adressa cette question à sa fille qui, debout derrière sa chaise, s'obstinait à lui cacher son visage.
 — Regarde-moi, mon enfant. Viens ici ! et laisse-moi voir si c'est bien ma petite Catherine qui, hier encore, chantait pour endormir sa poupée, qui vient aujourd'hui me sommer de la marier la veille du Nouvel An. Non ! n'est-ce pas ?
 — Mais si, papa ! fit tristement Catherine.
 Au moins, sice n'est pas moi... c'est lui... c'est... Oh ! papa ; je t'ai déjà tout expliqué.
 — Oui ! tu m'as donné les prétextes de M. Dantrée, et je n'en crois pas un mot. Et il n'a pas osé venir lui-même, et il t'a ordonné d'essayer d'obtenir mon consentement. C'est un lâche et un drôle.
 (A suivre.)

